

---

Lettre des représentants en mission près l'armée de l'Ouest relative à la prise de Noirmoutier et la trahison des habitants de Barbâtre, complices des ennemis, lors de la séance du 23 nivôse an II (12 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lettre des représentants en mission près l'armée de l'Ouest relative à la prise de Noirmoutier et la trahison des habitants de Barbâtre, complices des ennemis, lors de la séance du 23 nivôse an II (12 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 257-258;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_35976\\_t2\\_0257\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35976_t2_0257_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

victoire. Tout le département retentit de chants d'allégresse. Marseille seule est restée muette; la réduction de sa fidèle alliée l'a plongée dans une stupeur léthargique, de laquelle nous espérons pourtant la tirer par les mesures vigoureuses et vraiment révolutionnaires que nous avons prises à son égard et contenues dans l'arrêté que vous trouverez ci-joint. Nous partons pour la commune d'Hyères. L'escadre anglaise, composée de 6 vaisseaux et quelques frégates, mouille toujours dans sa belle rade. Nous allons examiner s'il n'y aurait pas quelques moyens de l'éloigner de nos côtes et de la forcer de retourner à Londres, porter la relation de ses brillants succès à Pitt et au Parlement.

Le citoyen Durand vient d'arriver ici; nous l'avons nommé commandant militaire de cette commune. Le Comité se rappelle les services importants que ce citoyen a rendus à la République à Nice, lors de l'arrestation du perfide Brunet.

14 bâtiments ennemis sont entrés dans le port de Toulon, parmi lesquels se trouve un brigantin espagnol de 18 pièces de canon, chargé de boulets et autres munitions de guerre; la gabarre la Moselle enlevée du port par les ennemis, chargée de munitions de guerre et de 80 hommes d'équipage, ayant à son bord des officiers anglais qui joignaient leurs régiments; les autres sont marchands, chargés de comestibles.

On s'est trompé, lorsqu'on a dit que l'ennemi avait laissé son trésor, il a été trouvé dans les caisses du payeur Chastellain 350 000 l. en assignats, et 100 000 l. en numéraire. Ces sommes, ainsi que 60 000 l. trouvées au greffe, ont été versées entre les mains du payeur. Nous vous envoyons pour 37 555 l. d'assignats annulés.

RICORD, PAUL BARRAS, FRÉRON, SALICETI

Ci-joint l'arrêté relatif à Marseille (1).

## 47

La seconde est des représentans du peuple près l'armée de l'Ouest, écrite de l'isle de la Montagne, ci-devant Noirmoutier, en date du 19 nivôse: le rapporteur du comité de salut public lit une longue liste de brigands enveloppés dans cette prise: tous ces brigands, et d'Elbée à leur tête, ont été fusillés au pied de l'arbre de la liberté qu'ils avoient abattu, et que nos troupes viennent de replanter. Vous verrez, dit la lettre, par l'interrogatoire de d'Elbée, que cette horde s'étoit retirée dans l'isle de la Montagne, parce qu'ils comptoient sur les secours de Pitt, qu'ils avoient fait solliciter par un envoyé; ils lui avoient aussi fait parvenir l'état de leurs forces et de leurs ressources, qu'il avoit demandé; ils avoient aussi sollicité la descente des émigrés dans cette isle, où ils avoient eu soin de faire porter des subsistances pour 15 à 20 milles hommes peut-être pendant six mois (2).

[Ile de la Montagne, 19 niv. II. Au C. de S. P.].

« Citoyens collègues, c'est encore de l'île ci-devant dite de Noirmoutier, et nommée par nous *île de la Montagne*, que nous datons cette lettre.

(1) D'après AULARD, cette pièce manque.

(2) P.V., XXIX, 194.

Nous n'avons pas cru devoir sortir de cette île sans nous assurer de nos moyens de défense, et sans avoir pris les mesures les plus convenables pour que ce poste important, qui doit être regardé comme une des clés de la France, ne puisse être livré de nouveau à nos ennemis.

Nous y avons établi une garnison suffisante, un ingénieur instruit pour veiller à ses fortifications, un commandant sans-culottes, et un comité révolutionnaire de bonne trempe, pour en surveiller tous les agents.

La reprise de cette île est une des plus heureuses expéditions depuis la guerre existante contre les rebelles de la Vendée, et vous en sentirez comme nous toute l'importance par le récit des nouveaux avantages qu'elle vient de nous procurer. Nous vous avons bien annoncé dans notre dernière que, parmi le nombre considérable de brigands qui étaient tombés en notre pouvoir, il s'était trouvé plusieurs de leurs chefs; mais, par des événements ultérieurs, nos succès à cet égard ont été au-delà de nos espérances.

Dès le lendemain de notre victoire, nous pensâmes que quelques-uns d'eux pouvaient s'être dispersés dans l'île pour tenter quelque embarcation qui pût les soustraire à nos recherches et à la mort, et dans cette hypothèse, nous prîmes toutes les mesures nécessaires pour leur en ôter les moyens. Après avoir cerné cette île par les bâtiments de notre petite flotte, nous la fouillâmes d'un bout à l'autre comme dans une chasse aux lapins, et cette battue fit sortir des bois, des rochers, des souterrains même, un déluge de prêtres, de femmes émigrées (*Applaudissements*), et la liste suivante de tous ces chefs, que tous nos soldats avoient tant et si souvent cherchés dans les rangs de l'armée catholique et royale, sans pouvoir les atteindre.

Duhoux d'Hauterive, beau-frère de d'Elbée, ci-devant chevalier de Saint-Louis et général d'une bande de brigands; de Boissy, ci-devant lieutenant de cavalerie, ami intime de d'Elbée, et général d'une bande de brigands; René-Henri Tinguay, ci-devant gouverneur de l'île de Noirmoutier; Alexandre Pinau, commandant des rassemblements faits dans la commune de Legay; René Morisset, major d'une bande de brigands, Alexandre Gazette de la Limouzinière, officier supérieur; Louis-Marc-Antoine Savin, capitaine de cavalerie; Pierre Bareau, capitaine d'un rassemblement; Pierre Gouin, commandant la cavalerie; Joseph Betuis, faisant fonction de munitionnaire général des vivres; Jean Jovet, nommé commandant pour Louis XVII de la place de Beauvoir; Pierre Barond, chirurgien-major de l'armée catholique; Louis Regue, ci-devant noble, chef d'un rassemblement et des comités de correspondance; Benjamin Dubois, ci-devant noble, nommé commandant de la place de Noirmoutier pour Louis XVII; Bernard Mussys commandant les troupes de brigands qui étaient dans l'île quand les soldats de la république y sont entrés; François Lonyeaux, chef d'un rassemblement fait près Brissac; Richard, garde-magasin des poudres; Barraud de Saint-Hilaire, Barraud-Duperrier, Lavoyrie, Palvados, tous les quatre attachés à l'état-major. Ces messieurs étaient, comme vous venez de le voir, l'élite et l'essence de cette armée par les fonctions et le grade qu'ils exerçaient, d'après la propre déclaration qu'ils nous en ont faite.

Nous avons créé à l'instant une commission militaire pour juger tous ces scélérats; nous les avons fait conduire au pied de l'arbre de la liberté qu'ils avaient abattu, et que tous les soldats venaient de replanter avec nous. L'armée entière s'est mise sous les armes, et tous ces nobles chevaliers, ces fiers vengeurs de la couronne et de l'Eglise, ayant à leur tête d'Elbée, généralissime, qui nous priaient à genoux de leur laisser la vie, ont été frappés du glaive exterminateur, aux cris, mille fois répétés par nos soldats, de *vivent la république et ses défenseurs!*

Vous verrez, par la copie que nous vous envoyons de l'interrogatoire de d'Elbée, que l'île de la Montagne n'était devenu le repaire de tous ces chefs que parce qu'ils y croyaient trouver une retraite sûre et tranquille, et qu'ils y attendaient des secours de Pitt, auprès duquel ils avaient envoyé, il y a quinze jours, le ci-devant chevalier dit Delarobrie, pour présenter au ministre anglais l'état que le cabinet de Saint-James avait demandé des forces, des ressources et des besoins de leurs armées, et pour solliciter la descente des émigrés dans cette île, où ils avaient eu soin de faire porter des subsistances pour quinze à vingt mille hommes pendant six mois. Elles serviront à alimenter l'armée de l'Ouest.

Nous avons trouvé aussi dans notre battue plus de trois cents brigands cachés, tant dans les bois de l'île, que sur les bords de la côte. Ils ont subi le sort des autres.

La vengeance nationale a également pesé sur la tête des traîtres qui avaient livré l'île à Charette. Veillaud, qui commandait la place, et Palvados, membre de la commune de Noirmoutier et agent de d'Elbée et de Duhoux-d'Hauteville, sont les scélérats qui ont osé commettre cette noire perfidie. Nous en avons acquis la preuve par leurs correspondances avec les brigands; ils n'existent plus (1).

**« Les habitants de Barbâtre, une des communes situées dans cette île, ont été les infâmes complices de la trahison de Veillaud et de Palvados; eux-mêmes ont piloté les troupes de Charette, et lui ont fait connaître les abords les plus faciles et les points les moins défendus; ils se sont ensuite mêlés parmi les brigands et ont combattu contre nous au moment où nous faisons notre débarquement. Tant de scélératesse nous a paru mériter une grande punition : nous avons pris un arrêté pour faire démolir les maisons de Barbâtre, à l'exception de celles propres aux établissements publics et à la défense des côtes (2);**

Nous espérons que la Convention nationale approuvera par un décret cette mesure de rigueur, que les circonstances nous ont commandée si impérieusement.

(1) *Mon.*, XIX, 194; *Débats*, n° 480, p. 330; *J. Univ.*, p. 6673; *B<sup>in</sup>*, 23 niv. Mention ou extraits dans *M.U.*, XXXV, 380; *F.S.P.*, n° 194; *C. Eg.*, p. 100; *J. Matin*, n° 525; *J. Lois*, n° 472; *Ann. patr.*, p. 1694; *C. univ.*, 24 niv., p. 3; *J. Sablier*, n° 1073; *J. Mont.*, p. 488; *Ann. R.F.*, n° 45; *J. Fr.*, n° 476; *Batave*, p. 1336; *Abrév. univ.*, p. 1512; *J. Paris*, p. 1526 et 1530; *Mess. soir*, n° 513. Brève analyse dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 135 (d'après M. Guerre. A de l'Ouest).

(2) Reproduit dans *P.V.*, XXIX, 194.

COUTHON lit l'arrêté annoncé dans la lettre.

Au nom du peuple français, les représentans près l'armée de l'Ouest, déclarent traîtres à la patrie les habitans de Barbâtre, qui ont secondé de tous leurs efforts l'entrée des brigands, dans l'île ci-devant dite de Noirmoutier, et ont pris les armes contre la liberté.

Les représentans du peuple voulant punir, par un grand acte de vengeance nationale, cette infâme trahison, arrêtent 1<sup>o</sup>, que toutes les maisons de la commune de Barbâtre, seront rasées, à l'exception seulement de celles qui seront jugées propres aux établissements publics et à la défense des côtes.

2<sup>o</sup>. Que l'ingénieur chargé des fortifications pour la défense de l'île de la Montagne, et le commandant de la place, seront tenus de se concerter ensemble pour l'exécution pleine et entière du présent arrêté (1). (*On applaudit vivement*).

COUTHON : Je vous propose de confirmer cet arrêté. L'Assemblée, par un mouvement unanime, confirme cet arrêté (2).

**Le même rapporteur fait part du trait héroïque de courage d'un canonnier et de son fils (3).**

COUTHON reprend la lecture :

En attendant que nous ayons pu vous transmettre toutes les belles actions qu'offrent à l'histoire la défense et la reprise de l'Isle-de-la-Montagne par les soldats de la liberté; nous ne vous laisserons pas ignorer plus long-temps celui qui nous a paru mériter d'être consigné dans les fastes de la révolution.

Au moment où Charette s'approchoit de Noirmoutier, un canonnier, nommé Richer, fusilla, de sa propre main, un soldat qui parloit de capitulation, et mourut lui-même un instant après, égorgé par les brigands, sur sa pièce de canon. Son fils est transféré à l'Isle de Bouin pour y éprouver le même sort. Cependant Charette lui propose la vie, s'il veut accepter une place de capitaine de canonniers parmi les brigands. Il rejeta cet offre avec indignation. On lui dit qu'il peut obtenir sa grâce s'il crie. *Vive le roi*. Il répond : « Mon père fut assassiné par vous en défendant la liberté et la République. Je ne terminerai pas la gloire d'une si belle mort. J'abhorre les tyrans, j'adore la liberté. (*La salle retentit d'applaudissemens*.) Cet intrépide jeune homme est massacré (*Gémissemens*) (4).

COUTHON. Sa mère reste avec six enfans, ce héros étoit le plus âgé; la seule richesse de cette femme est son patriotisme. Votre Comité vous propose d'adopter ces enfans au nom de la République, et d'accorder une pension à leur mère.

La Convention décrète cette proposition (5).

**« La Convention nationale adopte, au nom de la République, les six enfans du brave Richer, de Noirmoutier, canonnier, mort en combattant à l'isle de la Montagne contre les rebelles de la Vendée; charge le comité de salut public de lui faire un rapport sur les pensions et secours à accorder à ces six enfans et à leur mère;**

(1) *B<sup>in</sup>*, 23 niv.; *J. Mont.*, p. 488.

(2) *P.V.*, XXIX, 195; *Débats*, p. 332.

(3) *P.V.*, XXIX, 195. Le *C. Eg.* attribue à tort cette proposition à Robespierre.

(4) *M.U.*, p. 382.

(5) *M.U.*, p. 382.